Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1315

Rubrik: Internet

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment contrôler les sites?

Si l'on part de l'idée que les lois actuelles suffisent à assurer la police de la toile (voir DP 1314), le débat sur l'intervention des pouvoirs publics a-t-il encore un sens? Aux yeux des participants du forum québécois accessible sur Internet, la question mérite d'être posée. Beaucoup d'internautes craignent l'apparition d'une législation spécifique. Les lois américaines et les décisions de la Cour suprême restent, malgré les efforts d'un célèbre sénateur de New York, applicables seulement au territoire des États-Unis...

PARMI LES GLISSEURS du réseau un fort courant milite pour une autonomie totale et même en faveur de la création d'un «conseil d'autorégulation» élu. Comment, par qui et avec quels pouvoirs, personne ne l'indique avec précision.

Plusieurs arguments s'opposent à cette idée. Tout d'abord la fréquence de l'anonymat sur le réseau. De trop nombreuses personnes connectées utilisent des pseudonymes, ce qui à l'évidence détruit la notion même d'une transparence démocratique. Ensuite, cette autorégulation, pour reprendre les termes d'un participant, fleure bon la distinction entre «nous» et «eux», nostalgie d'un temps où les internautes étaient peu nombreux, se reconnaissaient comme une petite communauté face au monde extérieur.

Le consommateur distingue le bon grain de l'ivraie

Il serait aujourd'hui très difficile de faire simplement une liste à jour des personnes disposant d'une connexion sur un territoire donné. En fait, une telle opération est possible. Il suffirait qu'une législation oblige les fournisseurs de services à déclarer la liste de leurs abonnés. Ce moyen resterait imprécis, car un abonné peut toujours prêter sa machine à quelqu'un d'autre, mais on disposerait d'une approximation satisfaisante.

Enfin l'objectif des voyageurs du réseau est de toucher le plus rapidement possible le plus grand nombre de gens. Dès l'instant où Internet devient aussi banal que le téléphone, l'autorégulation perd son sens, car le réseau se confond avec la société elle-même.

Dans les débats du forum, une nette distinction apparaissait entre les usages commerciaux de la toile et son utilisation comme vecteur d'idée. Un relatif consensus est apparu au sujet des sites à but lucratif. La position «libérale» s'est imposée: le consommateur distingue les bons fournisseurs; ceux qui ne parviennent pas à assurer la sécurité des transactions seront vite découverts et éliminés par la fuite des acheteurs.

Le débat principal a porté sur l'utilisation de la toile pour véhiculer des idées racistes ou propager des contenus pédophiles. L'obligation pour les propriétaires de serveurs de mettre en ligne un processus de plainte est une suggestion intéressante. Autrement dit, tous les sites posséderaient un lien avec un organisme à définir, qui recevrait les doléances des internautes. Toutefois la toile couvre le monde entier et il est nécessaire d'élaborer des conventions internationales dans les domaines sensibles comme la propriété intellectuelle, la sécurité des transactions ou le contrôle des sites «offensants» pour reprendre l'américanisme de nos amis du Québec.

Internet est-il un service public?

Toutefois le rôle de l'État n'est pas seulement de contrôler et surveiller. Il est aussi d'éviter qu'Internet devienne un outil réservé à une élite et de prendre des dispositions pour qu'il puisse toucher le plus grand nombre. Plusieurs suggestions ont été émises, nous pouvons en citer quelques-unes: des subventions versées aux serveurs à vocation sociale ou communautaire, considérer l'accès à l'information comme un service public au même titre que l'eau ou la santé, ou mettre l'accent sur la formation des citoyens à ces nouveaux outils. Les pouvoirs publics doivent viser à l'élimination de toute discrimination limitant l'accès à la toile.

De nombreux participants n'ont pas repris cette idée. Pour eux, Internet n'est pas un service public. Un service du feu est un bien public, car tous les citoyens sont des bénéficiaires potentiels du travail des pompiers. Lorsqu'un internaute utilise le réseau, il est seul à en profiter. Il n'apporte aucun bénéfice à qui que ce soit, si ce n'est à lui-même. Internet est un service privé de masse, mais ce n'est pas un service public. Faux répliquèrent d'autres intervenants. Internet permet la mise à disposition d'une masse considérable d'informations. Or l'accès à l'information augmente la capacité d'action et la richesse d'une nation; on a donc bel et bien affaire à un bien public qui doit être soutenu. Le débat reste ouvert. Le forum ne s'est pas conclu par des propositions, mais par le constat du bouillonnement des idées et de... la difficulté à articuler le développement du réseau et le rôle des pouvoirs publics. Un débat québécois, seulement québécois, vraiment? *jg*